

FORMATION CHASSE À L'ARC



La chasse à l'arc, assimilée à la chasse à tir, concerne toutes les espèces de gibier. Elle requiert une formation spécifique, obligatoire pour tout chasseur souhaitant la pratiquer. Cette formation permet d'**acquérir les connaissances techniques et réglementaires** indispensables à une pratique éthique et maîtrisée.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Date :** Dès qu'un groupe est constitué, la Fédération vous contactera pour fixer une date de formation.
- Groupe :** 20 participants maximum.
- Durée :** Une journée.
- Lieu :** Centre de formation de la FDC17.
- Public :** Tous les chasseurs.
- Âge minimum :** 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Tarif :** Gratuit pour les adhérents à la FDC17 (chasseurs ayant validé leur permis en Charente-Maritime) et 100 € pour les non-adhérents.

PROGRAMME

- Présentation du matériel et mode de chasse.
- Législation applicable à la chasse à l'arc.
- Exercices pratiques et perfectionnement gestuel.
- Bilan et échanges avec les formateurs.

CONTACT

-  | 05 46 59 14 89
 | fdc17@chasseurs17.com
 | www.chasseurs17.com

INSCRIPTION À REMPLIR

- Joindre OBLIGATOIREMENT avec l'inscription :
- Un chèque de caution de 50 € (restitué après la formation).
 - Un chèque de paiement de 100 €, si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17.
 - Le CERFA n°10804*03 complété.
 - Une enveloppe libellée à votre adresse et convenablement affranchie.

NOM/PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

N° DE PERMIS :

FAIT LE : / /

SIGNATURE :

► À retourner par voie postale à l'adresse :

Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime
Saint Julien de l'Escap - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex